



Véhicules Pro-perso pour salariés itinérants

Vous en avez rêvé, FO le propose !

Un véhicule pro-perso ... Kesako ?

Il s'agit d'un véhicule d'entreprise mis à disposition d'un salarié qui l'utilise à la fois à des fins professionnelles et personnelles.

Pourquoi en parler maintenant ?

- Fin prochaine des aides ZFE (Zone à faible émissions métropolitaines).
- ATRD7 en discussion avec un risque de non-financement des véhicules d'entreprise.
- Les nouvelles contraintes environnementales induisent des changements de mentalité vis-à-vis de la mobilité.

Quels avantages pour GRDF ?

- Pallier le manque de véhicule au parc GRDF
- Gagner en attractivité sur les postes peinant à être pourvus
- Intérêt écologie : véhicules plus récents, moindre fabrication de véhicules, optimisation du temps d'utilisation...
- Intérêt productif : des véhicules autorisés à accéder à toutes les ZFE.
- Gestion des coûts maîtrisés pour GRDF : gestion simplifiée du parc automobile.



Quels avantages pour les salariés

- Véhicule adapté à chacun.
- Gain financier : éviter d'acheter un second véhicule, économie sur l'assurance et l'entretien.
- Intérêt écologique : véhicules plus récents, moins polluants.
- Intérêt sécuritaire : révisions régulières, pneus adaptés

Nos revendications FO

- Proposition aux agents des métiers dits « itinérants » sans obligation : sur le modèle du téléphone pro-perso.
- Etude sérieuse et objectif du projet par la direction.
- Laisser le choix au salarié quant au véhicule choisi (gamme restreinte) en fonction de ses besoins.
- La part privée de l'utilisation du véhicule est considérée comme un avantage en nature s'il n'est pas financé par le salarié. La proposition faite par FO, concerne plus spécifiquement le crédit-bail avec une part d'utilisation personnelle payée par le salarié, la part professionnelle restant, bien entendu, à la charge de l'employeur.

Pour plus de renseignements : contacter vos élu(e)s FO !